



L'ÉTÉ SOCIAL MEURTIER À LA CAF 93



COMMISSION

Alors que la Direction prône le dialogue social apaisé dans les instances représentatives du personnel, **SUD** constate qu'une fois de plus les attaques et demandes de sanction à l'encontre de nos élus, syndiqués ou sympathisants s'intensifient « bizarrement » en période d'été, à l'heure où la majorité des protagonistes sont en congés.

Déjà lors des vacances estivales de 2025, notre syndicat dénonçait cette technique d'un autre temps utilisée par la Direction. Bien évidemment, notre mobilisation ne prend pas de vacances et nous avons su organiser la défense des personnes visées, **notamment avec un rassemblement devant la tour d'ivoire de la Direction et le soutien de 7 députés signataires d'un courrier à destination de la Direction Générale.**

Cet été ressemble étrangement au précédent. Au moins un sympathisant s'est vu notifier un article 48 qui se solde par un licenciement abusif.

Cette pratique qui consiste à attaquer les collègues pendant la période de vacances n'est pas anodine, elle vise à se servir du manque de personnes présentes pour apporter une assistance aux collègues et camarades incriminés pour faire passer des sanctions en rencontrant un minimum de résistance.

Votre syndicat ne s'y trompe pas ! L'été, les inspecteurs du travail prennent des congés, les représentants des salariés au Conseil de Discipline Régional en ont aussi (ce qui implique qu'en cas de quorum non atteint, le CDR peut tout de même se réunir), les élus et les avocats prennent aussi des vacances.

Dès lors, quelle aubaine pour une direction pour engager des sanctions contre un salarié. Elle minimise les risques en s'attaquant aux têtes qui ne lui reviennent pas !

Notre organisation syndicale ne vous abandonne pas pendant les vacances, vous trouverez toujours quelqu'un pour vous répondre en cas de besoin !

SUD exige que la Direction cesse de faire des articles 48 pendant la période estivale afin que chaque collègue puisse se faire assister et pour que son droit à la défense puisse se faire dans des conditions loyales. **SUD** exige également le retrait de toutes les sanctions disciplinaires initiées pendant cette période permettant ainsi à la direction de faire des abus de pouvoir.

Pour nous contacter et adhérer :
sectionsudcaf93@gmail.com
sudprotectionsociale93@gmail.com